

LA CHAPELLE D'ARMENTIERES

Canton d'Armentières

AMELIORATION DU CADRE DE VIE

PROGRAMME D'ETUDE

JUILLET 1990

PRESENTATION

La commune de la Chapelle d'Armentières a une histoire récente : elle a été créée en 1820. Elle compte aujourd'hui 8000 habitants répartis dans trois quartiers éclatés sur le territoire communal :

- la Choque
- la Route Nationale
- Wez-Macquart

La Municipalité souhaite profiter de la pression foncière que connaît encore la commune et de ses projets d'équipements pour organiser son développement et restructurer le territoire.

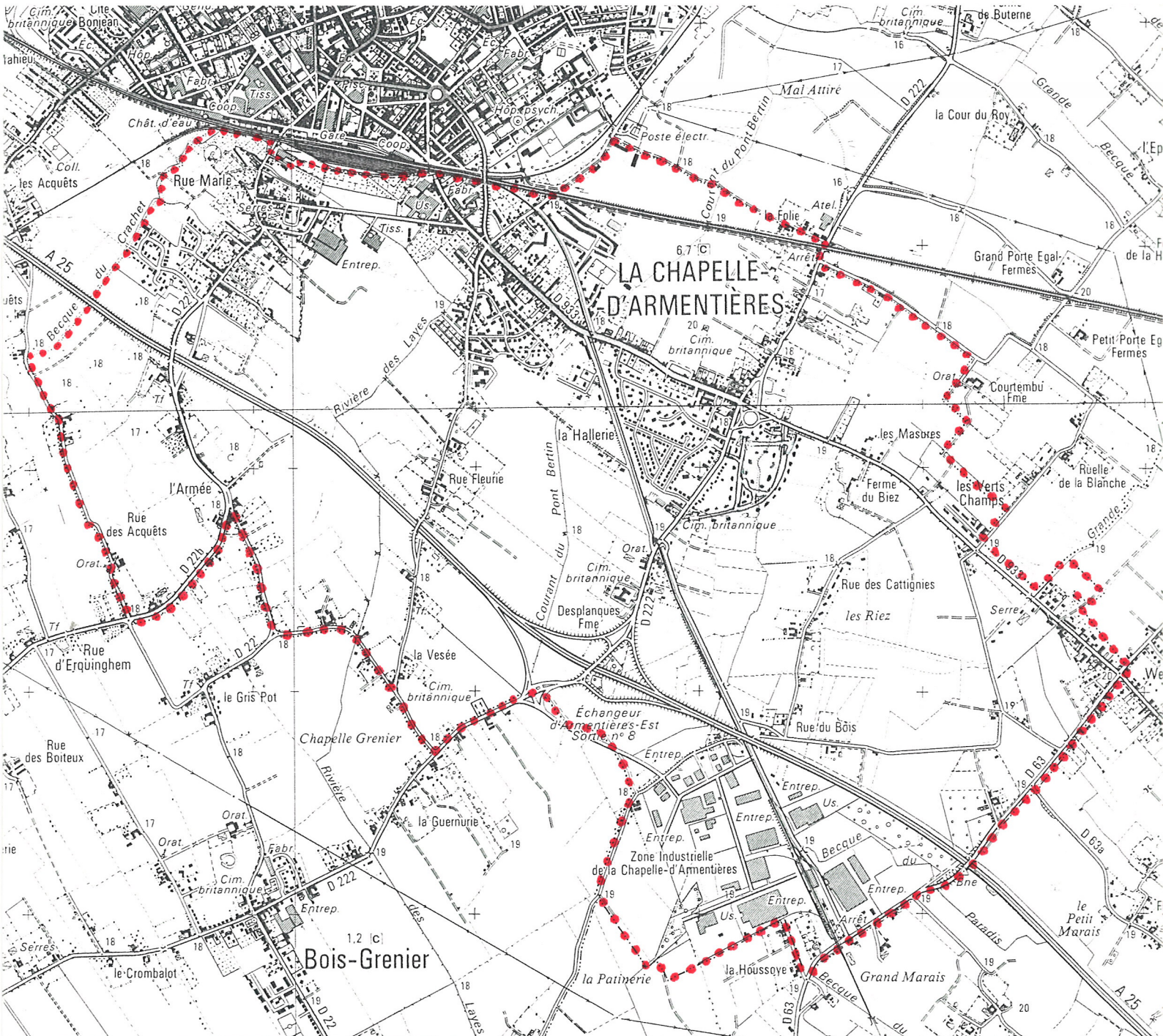
L'amélioration du cadre de vie doit donc ici être compris comme un élément de restructuration qui pourra s'organiser autour de trois axes :

- la création d'un centre qui doit être l'élément moteur de la dynamique d'aménagement de la commune,
- la liaison des quartiers,
- la structuration de chaque quartier autour d'équipements publics.

Afin de montrer les enjeux que recouvre chaque opération ponctuelle et de faire participer la population à l'embellissement de la commune, une présentation publique et une exposition de l'étude seront organisées.

Par ailleurs, le C.A.U.E. anime à la demande des enseignants, des ateliers visant à sensibiliser les enfants à l'architecture, à l'urbanisme et au paysage ("Ecole des Passemurailles"). L'étude engagée par la Commune sur l'ensemble de son territoire crée une opportunité qui favorise cette sensibilisation.

TERRITOIRE COMMUNAL



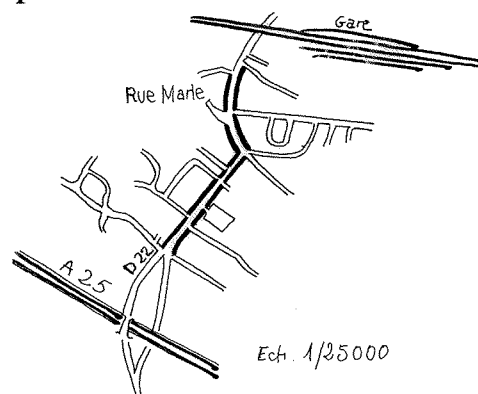
D'après carte I.G.N. 1/25000

LA RUE MARLE

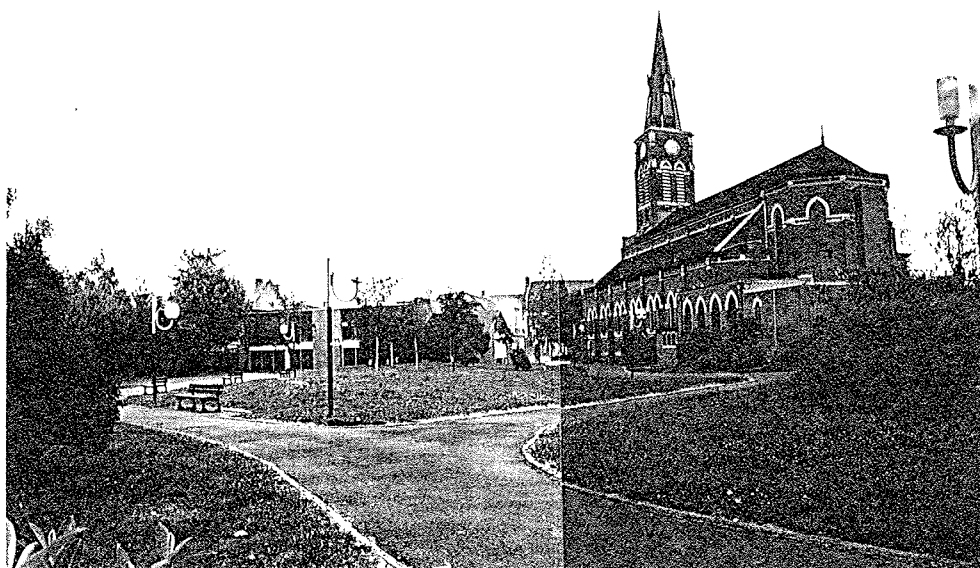
Située à l'extrémité ouest de la commune, la rue Marle (départementale 22) se présente avant tout comme l'artère principale d'un faubourg d'Armentières (la Choque) plutôt que comme la voie structurante d'un quartier de la Chapelle à laquelle elle n'est reliée que par la rue Léon Beauchamps qui lui est perpendiculaire et qui dessert des secteurs industriels.

Le caractère "faubourg" de la zone est renforcé par :

- la structure de son urbanisation constituée de voies en impasse qui se raccordent sur l'axe principal,
- sa situation enserrée entre l'autoroute A25 et une voie de chemin de fer.

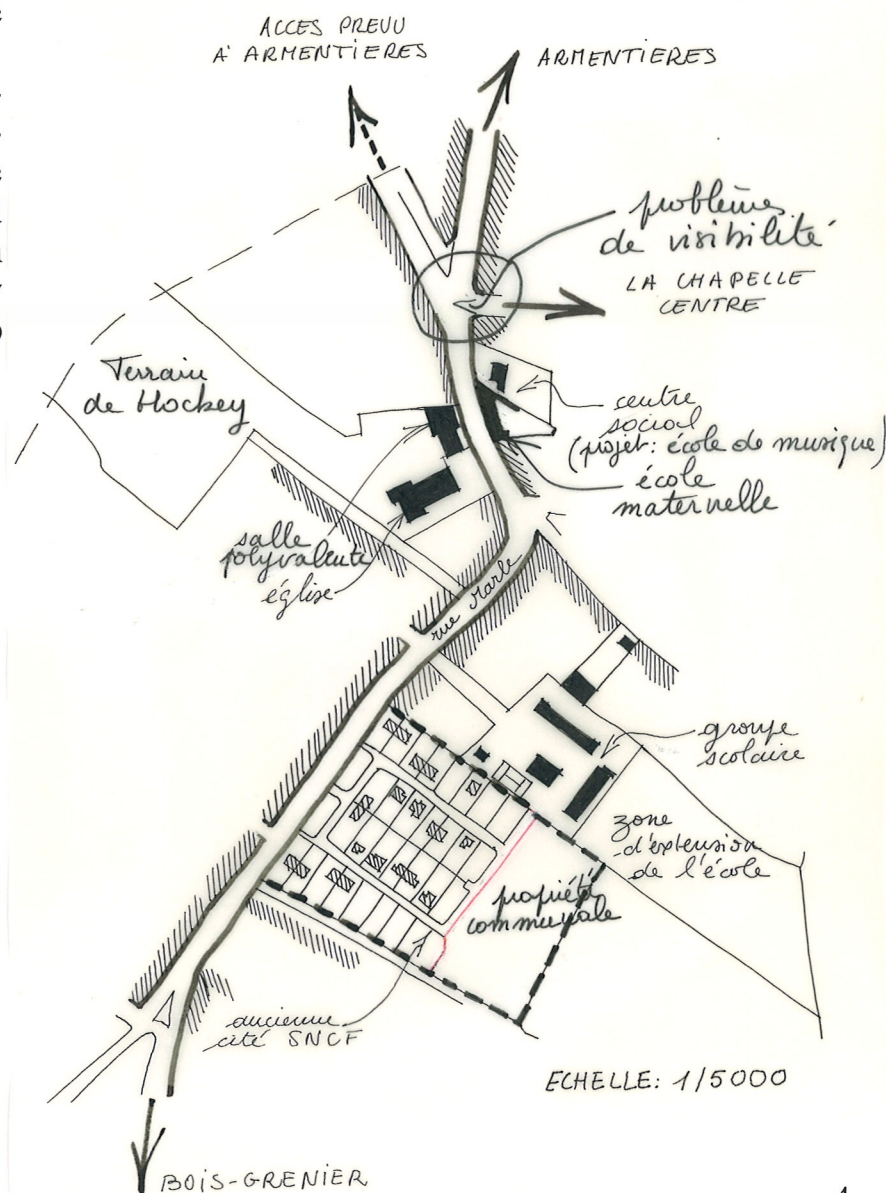


A moyen terme, il semble impossible de rompre l'isolement de ce quartier par rapport au bourg, aussi est-il préférable de renforcer son identité et son autonomie tout en améliorant la qualité de sa liaison actuelle avec le bourg et tout en ménageant des perspectives pour le long terme.

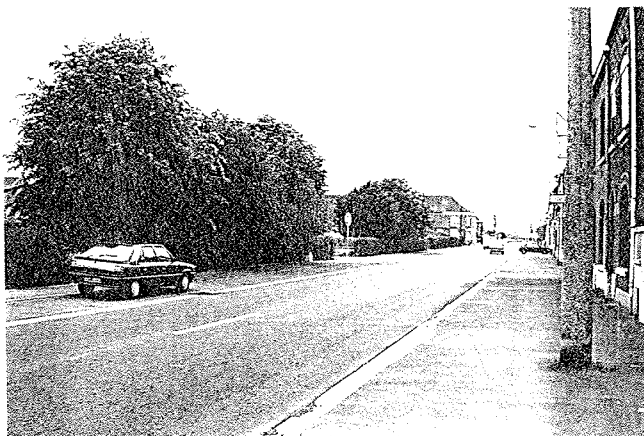


Dans ce but plusieurs études seront menées parallèlement de façon à établir :

- un schéma d'extension à long terme permettant de prévoir les liaisons nécessaires avec le tissu existant
- un plan d'urbanisation à moyen terme qui s'appuie sur :
 - . le projet de construction de 60 logements locatifs S.L.E. (en trois phases) dans l'ancienne cité S.N.C.F., aujourd'hui propriété communale (préservation du terrain de boules en façade sur la rue Marle, réhabilitation ou destruction en tout ou partie des logements S.N.C.F., réorganisation éventuelle de l'entrée du groupe scolaire mitoyen en fonction du nouveau lotissement),
 - . L'aménagement du carrefour entre la rue Marle et la rue Léon Beauchamps qui pose des problèmes de visibilité (le nouvel accès vers Armentières, prévu au P.O.S., présente le danger d'apporter au centre d'Armentières trop de circulation et risque, pour cette raison, d'être reporté à très long terme ; cette situation permet d'envisager l'aménagement des délaissés rue Nouvelle, dans l'axe de la rue Beauchamps),
 - . l'extension du groupe scolaire
 - . l'aménagement des terrains communaux situés derrière le parc de l'église et aujourd'hui occupés par un terrain provisoire de hockey sur gazon et par le club d'aéromodélisme.

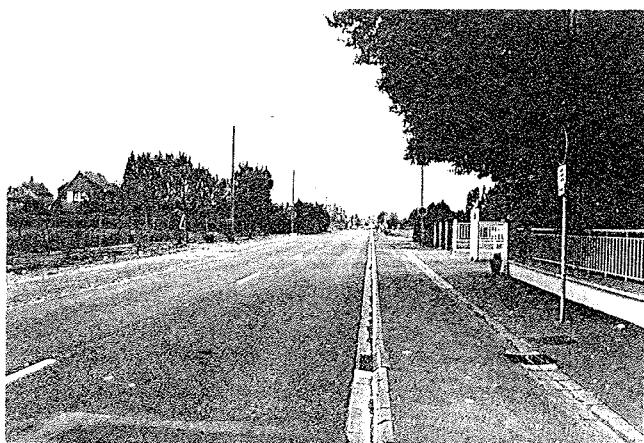


- **une esquisse d'aménagement de la rue Marle** qui définisse les moyens à mettre en oeuvre pour valoriser la rue comme centre de quartier, en proposant des séquences rythmant les points forts de la voie et en s'interrogeant sur l'éventuel débouché d'un nouvel accès vers Armentières.



La rue Marle

- **un Avant-Projet-Sommaire chiffré de la rue Léon Beauchamps** qui rompe avec l'aménagement routier de la voie pour proposer des aménagements plus urbains favorisant les liaisons piétonnes et cyclables entre le quartier et le bourg. Néanmoins, le projet devra rester compatible avec les besoins en matière d'accès des entreprises susceptibles de s'installer dans la zone industrielle.



La rue Beauchamps

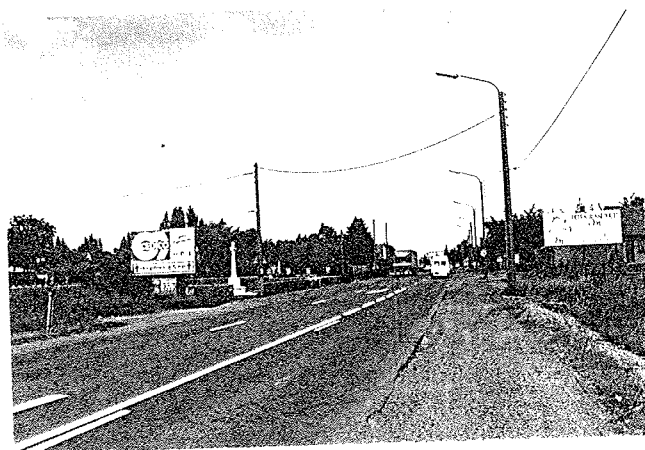
CREATION D'UN CENTRE

L'échangeur d'Armentières Est, en créant un passage obligé par la Chapelle d'Armentières pour atteindre Armentières venant de Lille par l'Autouroute A 25, a confirmé le statut de faubourg de la commune de la Chapelle et renforcé les problèmes liés à la traversée automobile de l'agglomération sur les départementales 222 et 933.

L'aménagement excessivement routier des voies (largeur de chaussée, mobilier urbain, marquage au sol en peinture, rond point...) et l'absence d'une centralité affirmée n'incitent pas les automobilistes au ralentissement. La largeur du rond-point ainsi que sa configuration les incitent au contraire à la vitesse (des travaux sur le site sont prévus à court terme pour remédier à ce problème)



La rue du Pdt. Kennedy (D.222)



La rue du Pdt. Kennedy (D. 222)



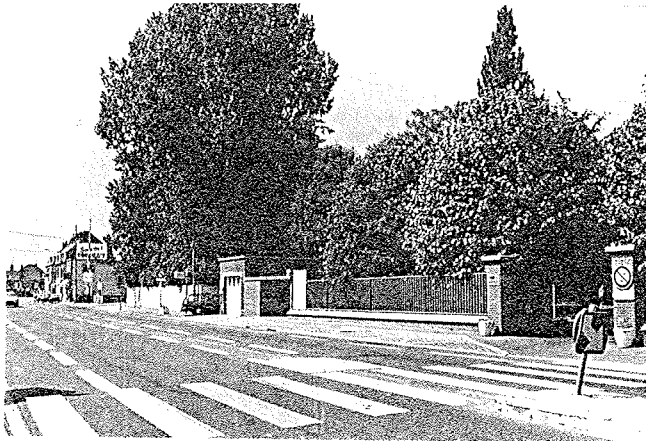
La route Nationale (D.933)



La route Nationale (D.933)

La largeur des voies (chaussées et bas-côtés) facilite la réalisation d'aménagements paysagers de qualité qui affirment l'identité urbaine du site et sa centralité. En tenant compte des impératifs techniques liés au passage de convois exceptionnels sur la D.933, ces aménagements créeront :

- des séquences qui rythment le parcours des automobilistes et qui valorisent les points forts du secteur (équipements publics...)
- des effets de "portes" et de parois.



Entrée de la mairie et du complexe sportif



La poste et l'église

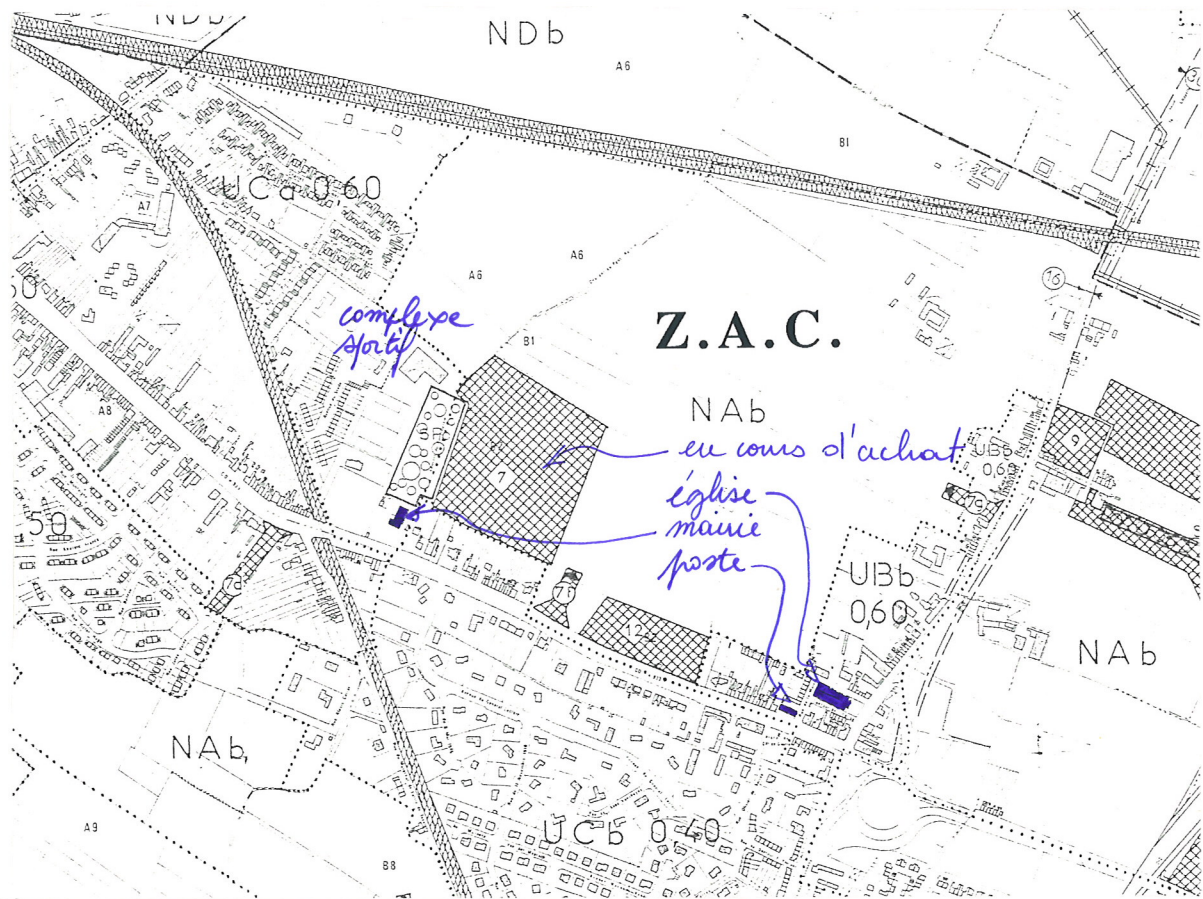
Un Avant-Projet-Sommaire chiffré sur les voies (y compris le rond-point) permettra à la Municipalité d'entreprendre, au moins partiellement, des travaux sur un site essentiel pour la vie quotidienne des habitants (cadre de vie et sécurité) et pour l'image de marque de la commune.

Une fois mise en place l'image de la centralité à partir de l'aménagement de la départementale 933, il est possible de conforter cette image à travers la structure même de l'urbanisation en organisant le développement de la commune dans la Z.A.C. située aux abords des principaux équipements publics (mairie, complexe sportif, poste, église...).

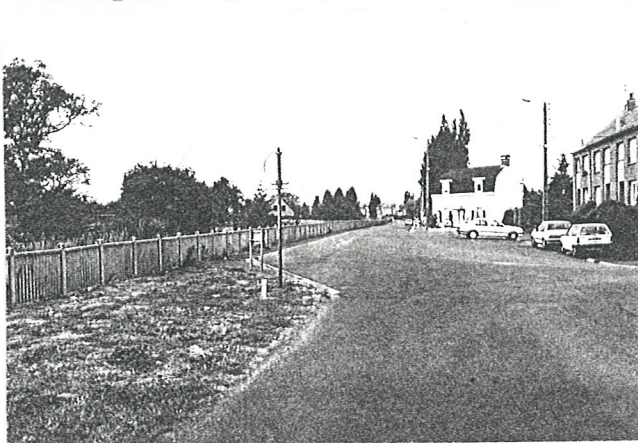
Ainsi, les entrées de ces équipements pourraient être tournées vers la Z.A.C. de façon à ce que leurs accès se fassent à partir d'une zone protégée des nuisances des automobiles, une zone arborée, piétonne et conviviale.

L'équilibre du programme qui sera réalisé dans ce secteur participera aussi de façon importante à la qualité de la vie et à l'animation de la zone.

Un schéma d'aménagement de la zone indiquant les grandes orientations du développement en fonction d'un programme riche en complémentarités (activités tertiaires, équipements publics, logements) devra être proposé.



Il permettra à la Municipalité d'engager d'ores et déjà des actions cohérentes dans le secteur du complexe sportif où se fait sentir un besoin urgent de stade, de parking et d'espace vert.



La rue Robert Schuman

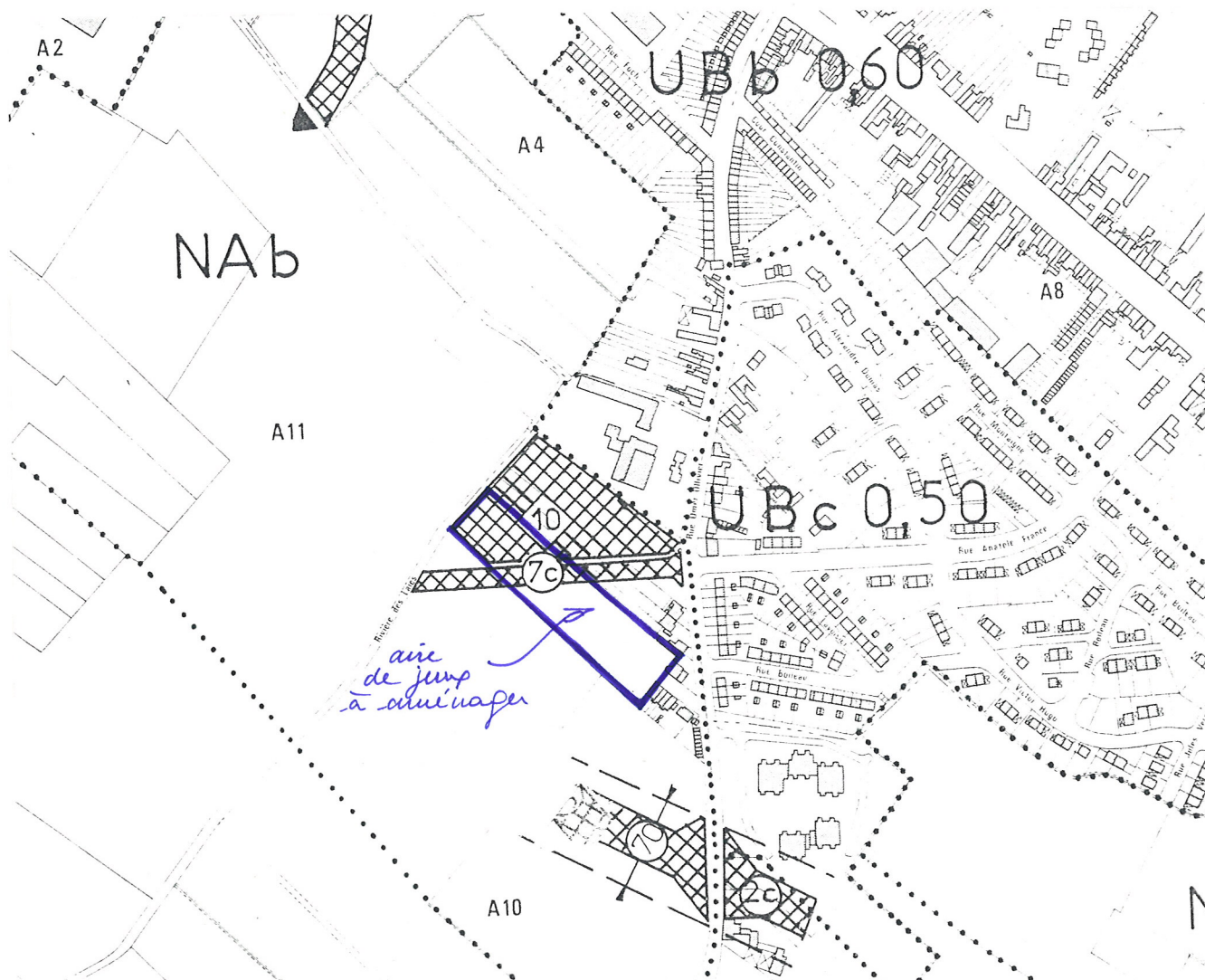


L'avenue du Stade

Un Avant-Projet-Sommaire chiffré sur le complexe sportif et ses abords permettra d'engager rapidement les premiers travaux esquisant l'image d'un nouveau centre.

LA RUE OMER OLIVIER

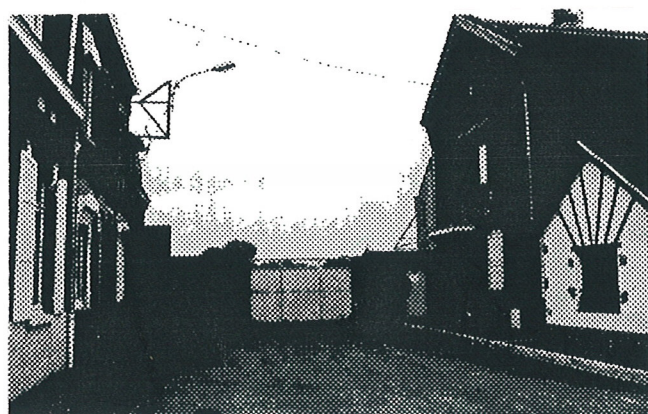
Axe secondaire de développement, la rue Omer Olivier constitue l'amorce d'un nouveau quartier.



Aujourd'hui les habitations se succèdent et s'accrochent à la voie sans être reliées par aucun lien symbolique qui identifie le quartier de façon positive et lui donne son "âme" propre.

La Municipalité est propriétaire d'un terrain dans ce secteur qu'elle souhaiterait aménager en aire de jeux pour les adolescents (terrain de bi-cross...).

Par ailleurs, elle envisage la réalisation d'un mini-golf.



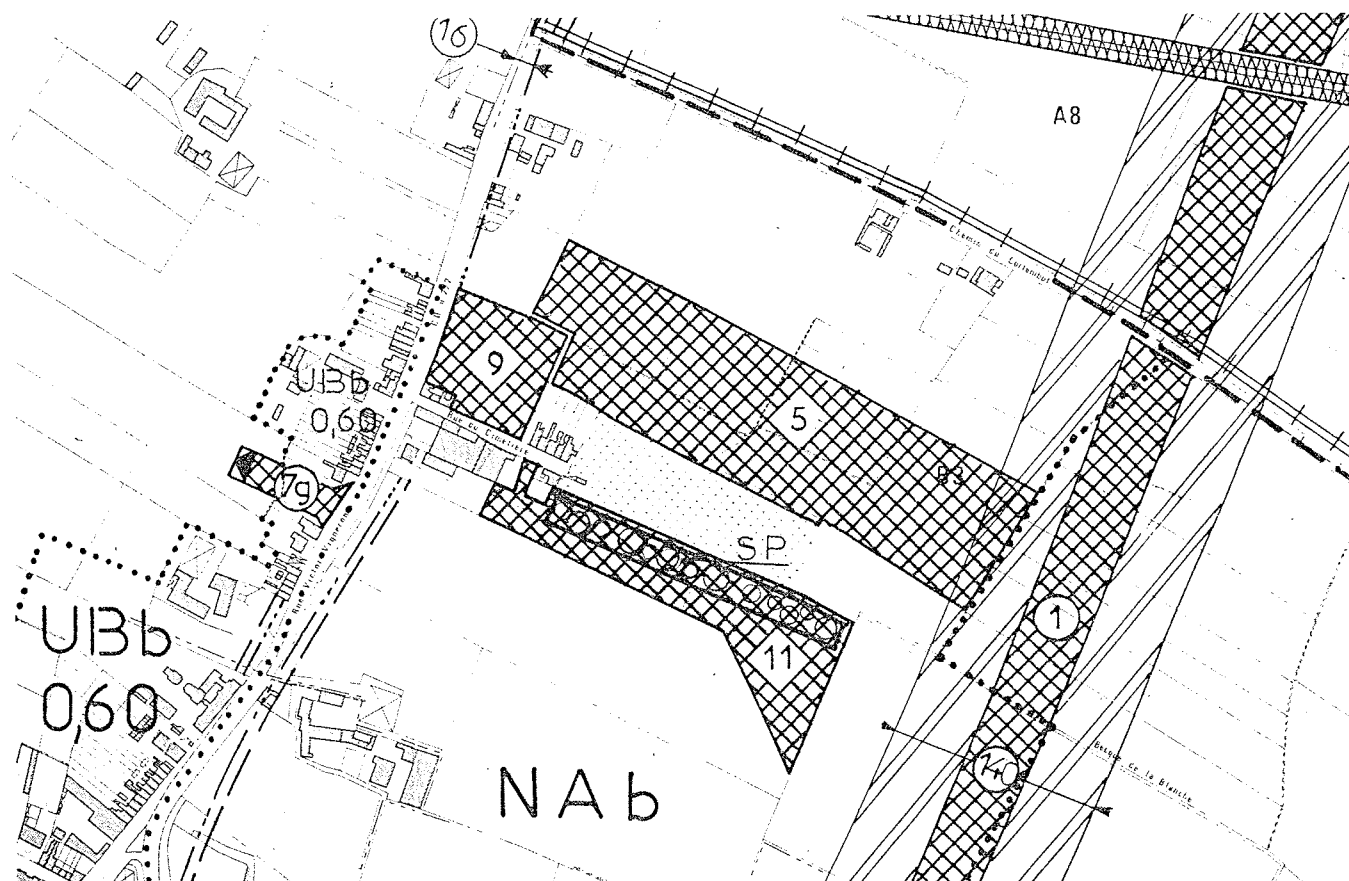
L'étude devra s'attacher à définir comment ces projets peuvent s'inscrire dans la restructuration du quartier autour d'un pôle de loisirs et comment ils peuvent constituer des éléments générant des liaisons entre le quartier et la rue de la Marle.

Un Avant-Projet-Sommaire chiffré sur le terrain de bi-cross permettra à la Municipalité d'engager rapidement des travaux sur un secteur relativement ponctuel.

LE CIMETIERE

L'entrée du cimetière se fait aujourd'hui de façon très discrète par une petite rue occupée essentiellement par le stationnement des véhicules d'un garage automobile.

La Municipalité a décidé l'agrandissement du cimetière et la création d'un columbarium.



Une esquisse permettra d'entreprendre à moyen terme des travaux pour réorganiser le cimetière, ses entrées, et paysager à la fois les abords et le site lui-même. Elle permettra d'entreprendre dès aujourd'hui des travaux de préverdissement.